

217C2149 FR0004050300-FS0902

18 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN (Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 septembre 2017, M. Guy Mamou-Mani a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 8 septembre 2017, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Gadax qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir, directement et indirectement, à cette date et à ce jour, 366 446 actions GROUPE OPEN représentant 619 016 droits de vote, soit 4,28% du capital et 5,61% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Guy Mamou-Mani	195 596	2,28	448 166	4,06
Gadax SAS	170 850	1,99	170 850	1,52
Total	366 446	4,28	619 016	5,61

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE OPEN hors marché.

¹ Société détenue par M. Mamou-Mani et ses enfants.

² Sur la base d'un capital composé de 8 568 249 actions représentant 11 040 199 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.